

PRÉSIDENTIELLE 2022

LES RETRAITES



Les retraites feront à coup sûr partie des sujets abordés durant la campagne présidentielle. Des candidats se sont déjà emparés de la thématique.

Les périodes électorales sont pleines d'incertitudes. Cependant, une chose est sûre, la réforme des retraites imaginée par Emmanuel Macron à l'aube de son quinquennat ne verra finalement pas le jour. Elle avait été suspendue en mars 2020, au début de la crise sanitaire. Abandonnés donc, le régime universel et l'âge pivot, deux éléments du projet de réforme qui avaient indigné les Français au point de les faire descendre dans la rue.

Le PRP du SML regrette les tergiversations autour de la réforme du "régime universel des retraites" : que de palabres inutiles autour de la réforme soit disant systémique de cette retraite "à points" mal ficelée et injuste pour les médecins.

Et voilà le Président-Candidat qui nous annonce une énième réforme paramétrique par cette retraite à 65 ans, qui ne va pas sans rappeler les réformes à la va-vite précédentes qui devaient sauver notre "système social à la française" : 60 ans, 62 ans, 62 ans et trois pouillèmes...!

Où sont les ambitions du jeune Président : réforme "de justice sociale, pour les jeunes, systémique, assurant le quatrième risque qu'est la dépendance"...?

Le PRP est et restera vigilants sur ce qui se trame derrière cette potentielle réforme.

LES RETRAITÉS APRÈS SOIXANTE ANS

D'autres candidats se sont d'ores et déjà emparés du sujet. L'ancien journaliste Eric Zemmour souhaite un départ à la retraite à 65 ans d'ici 2030. Il veut ainsi que les régimes du privé et du public s'alignent. Aussi, il compte bâtir un système de bonus/malus à destination des entreprises qui licencieraient leurs seniors. Valérie Pécresse, la candidate LR à l'élection présidentielle, promet un départ progressif à 65 ans d'ici 2030. Des exceptions en lien avec la pénibilité et les carrières longues pourront toutefois permettre un départ anticipé. Elle souhaite également rehausser le minimum contributif au niveau du smic net, contre 652 à 713 euros aujourd'hui. Une somme établie au regard du nombre de semestres cotisés.

La candidate socialiste (PS) Anne Hidalgo et le candidat écologiste (EELV) Yannick Jadot proposent, quant à eux, de maintenir l'âge de départ à 62 ans. Pour les deux candidats, les critères de pénibilité sont des éléments à prendre en compte. Ils pourront permettre aux retraités d'augmenter leur durée de contribution afin qu'ils obtiennent éventuellement quelques années supplémentaires. Comme Valérie Pécresse, Anne Hidalgo entend revaloriser le montant du minimum contributif à 1 200 euros.

LES RETRAITÉS À SOIXANTE ANS

Il y a encore quelques jours, Marine Le Pen plaidait pour un âge de départ à 60 ans. Jeudi 16 février, elle s'est ravisée. Elle entend désormais créer un système progressif prenant en compte l'âge d'entrée dans la vie active. Aussi, elle a expliqué que pour ceux qui commençaient entre 20 et 24 ans, le nombre d'années de cotisation augmentera progressivement et personne ne cotisera plus de 42 ans.

Jean-Luc Mélenchon et Fabien Roussel souhaitent ramener l'âge de départ à 60 ans et envisagent deux façons d'y parvenir. Pour le leader de la France insoumise, ce sera possible dès 40 annuités avec une pension minimum à l'échelle du smic. Il financerait sa réforme au moyen d'une hausse des cotisations retraite des revenus les plus élevés.

De son côté, Fabien Roussel a lui aussi annoncé un âge de départ à 60 ans. Sauf que dans sa version il ne faudra « que » 37,5 annuités pour obtenir une retraite à taux plein. Selon lui, aucune pension ne doit être en-dessous de 1 200 euros nets pour les carrières complètes. Cette mesure serait financée par une « cotisation révolutionnaire » sur les revenus financiers notamment.

LES RETRAITÉS AU SML

Nous ne pouvons que regretter l'absence d'amélioration du statut « retraité actif » au regard des charges sociales (URSSAF et CARMF) qui continuent à peser sur eux, malgré les engagements antérieurs de la tutelle étatique.

Le Pôle Retraite Prévoyance (PRP) du SML souhaite apporter sa contribution aux propositions qui fleurissent de toutes parts à l'aune de cette élection dans le but d'améliorer les retraites et le système des retraites des médecins.

Nous nous félicitons en préambule que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 assure aux travailleurs indépendants en cumul retraite/activité libérale des prestations en cas de maladie ou d'accident pendant 60 jours. Cette couverture sociale n'existait pas avant le 1er janvier 2022 !

— LES PROPOSITIONS DU PRP :



Attribution aux retraités actifs de droits en regard des cotisations dont ils s'acquittent actuellement à fonds perdus



Instaurer, en complément de nos trois régimes CARMF par répartition, d'un régime obligatoire par capitalisation



Adopter sans tarder la proposition du PRP du SML en date du 8 mai 2017 (!) d'un contrat instituant un statut du médecin libéral retraité remplaçant



Améliorer le niveau de prise en charge de la retraite des femmes dont la pension est de 20% inférieure à celle des hommes



Préserver les retraites de médecins de l'inflation (prévisible pour 2022 à 2,8%) pour les trois régimes en responsabilité de la CARMF (Régime de Base, Régime Complémentaire et Régime ASV)



Relever l'âge de départ à la retraite dans le Régime de Base pour l'ensemble des français avec alignement des droits et contraintes entre les secteurs publics, privés et indépendants ou libéraux.



Relever de 15 à 20% les plafonds de ressources permettant de bénéficier de la pension de reversion